



## À qui le Royal Vic? Demandes communautaires pour l'aménagement futur du site

Préparé par le Comité des Citoyen(ne)s de Milton-Parc pour l'Office de consultation public  
de Montréal, dans le cadre des consultations publiques

Le 10 novembre, 2021



\*L'emploi du masculin est utilisé pour alléger le texte.

## À propos du Comité des Citoyen(ne)s de Milton-Parc (CCMP)

Le [Comité des Citoyen\(ne\)s de Milton Parc \(CCMP\)](#) est une organisation à but non-lucratif non-partisane, composée de membres qui visent à encourager et contribuer à créer une démocratie populaire et une autonomie collective. Fondé en 1968 par les citoyens mobilisant contre un développeur immobilier qui tentait de raser le quartier pour construire les tours d'appartements de luxe, le CCMP lutte jusqu'à aujourd'hui pour un urbanisme démocratique, écologique, et solidaire.

### Mise en contexte

-Que Montréal est [territoire autochtone non-cédé](#), et que [la nation Kanien'kehá: ka est reconnu comme gardienne de ces terres et de ces eaux](#);

-Que [les sondages communautaires](#) démontrent la volonté populaire de ne permettre aucune privatisation du site, et de l'utiliser pour servir le bien public à perpétuité;

-Qu'il y a une [crise de logement](#) et un [manque d'espaces verts à Montréal](#), et que le caractère emblématique du site Royal Victoria (en tant qu'une série d'édifices situé en plein Mont Royal) rend ce lieu uniquement capable de répondre aux deux crises en même temps;

-Et que, en tant qu'organisme communautaire composé de gens du quartier, nous allons nous limiter dans ce bref mémoire à la présentation des grands axes de besoins et de demandes communautaires que soulèvent les membres de la communauté par rapport au site, ainsi qu'à la présentation de quelques leçons que nous tirons de notre histoire en étant que groupe militante. Nous n'allons pas prendre position détaillé sur les aménagements spécifiques proposés par de divers groupes de citoyen(ne)s: par exemple, les propositions d'y bâtir des logements mixtes pour les étudiants et aînées versus les propositions d'y loger les étudiants seulement.

### Survol de demandes principaux

Avant tout, nous affirmons notre soutien aux [demandes récemment publiés par les kanien'kehá:ka kahnistensera \(femmes Mohawk\)](#) de **suspendre immédiatement tous les plans de construction du site.**

Tel qu'expliquent les kanien'kehá:ka kahnistensera, cette suspension est nécessaire pour trois raisons principales. Nous tenons à retransmettre les trois raisons ci-identifiés dans leur intégralité :

1) *Le site étant un territoire kanien'kehá:ka non cédé, la permission des kahnistensera est nécessaire pour y entreprendre des travaux ;*

2) *Le site contient des vestiges archéologiques du village iroquois précolonial ;*



3) *Les terrains de l'Institut Allan Memorial doivent faire l'objet d'une enquête afin d'y trouver des tombes anonymes et des preuves d'atrocités commises pendant le programme MK-Ultra, entre 1954 et 1963.*

Le CCMP considère qu'aucune construction du site ne puisse s'entreprendre sans la permission préalable et explicite des nations autochtones qui y sont souveraines. Tel qu'explique l'Association étudiant de l'université McGill, souligné dans le rapport « Notre Royal Vic » du coalition Royal Vic pour le bien public, duquel le CCMP est un membre fondateur :

*Les consultations avec les communautés autochtones sont de la plus haute importance, surtout dans le contexte d'un mouvement décolonial croissant qui soutient les efforts de récupération des terres. Le principal pouvoir de décision concernant la réoccupation de ces terres et les projets futurs devrait être entre les mains des communautés autochtones concernées.*

Ayant identifié cette précondition importante qui devrait se réaliser avant tout autre planification de l'aménagement du site Royal Victoria, nous allons présenter certains besoins et demandes communautaires que nous souhaiterions mettre à votre considération. Encore une fois, il est important de souligner que le développement de tels projets puisse se faire seulement avec la permission et sous la gouvernance des nations autochtones à qui appartient ce terrain. Cela dit, voilà quelques considérations à poursuivre ensemble que les résidents du quartier Milton-Parc trouvent important d'aborder :

**1. Qu'aucune privatisation ne sera permise sur l'ensemble de terrains de l'ancien hôpital Royal-Victoria** (y compris les bâtiments qui feront partie de projet Nouveau Vic de l'Université McGill). En fait, seulement 5% des 350 personnes qui ont rempli le [sondage communautaire du Coalition Royal Vic](#) se sont exprimés en faveur d'une gouvernance privé du site. Nous craignons les impacts potentiels de la privatisation sur la qualité de vie dans le quartier; par exemple, dans le cadre de la construction de condos qui pourrait accélérer les effets de la gentrification. **La vocation historique du site est en service du bien public, et il devrait en rester.**

**2. Que le site de l'ancien hôpital Royal Victoria serait idéal pour la construction de logements sociaux et coopératifs.** Nous entendons souvent de nos membres que l'insécurité en matière de logement les consterne fortement. En plus, le quartier Milton-Parc abrite déjà vingt et une coopératives et OBNL d'habitation : des futures coopératives seraient alors intégrés dans un réseau d'organismes et de citoyens expérimentés dans la gestion de telles habitations.

Bien que la création des coopératives d'habitation au site Royal Victoria pourrait sembler être un exemple de « privatisation » en étant que les coopératives appartiennent à leurs membres et non pas au « public » du manière générale, il est évident que les coopératives d'habitation servent quand même le bien public et contribuent donc à la réalisation de la vocation du site que nous proposons dans ce mémoire. En effet, les logements coopératifs



permettent aux milliers de gens à revenu modeste de maintenir une bonne qualité de vie en ville. Selon la [Confédération québécoise des coopératives d'habitation](#), les loyers des telles habitations se situent généralement entre 75 et 95% du loyer médian qu'on retrouve au marché privé.

Afin de réconcilier le statut public perpétuel du site et la contribution au bien public que pourraient fournir les coopératives d'habitation au quartier Milton-Parc et à la ville entière, nous proposons que les coopératives pourraient signer les baux emphytéotiques de 99 ans.

Nous aimerions également souligner que l'emplacement du site sur le Mont Royal ne devrait pas empêcher la construction de logements là-dessus. Les trajets de bus existants, notamment le bus 144 sur l'avenue des pins, pourraient être adaptés pour faciliter la transportation directe de gens du centre-ville.

**3. Que la protection de l'héritage naturel du site est extrêmement importante.** Le CCMP appuie donc les aménagements qui y renforceraient la quantité et qualité d'espaces naturels. Cela pourrait comprendre, par exemple, les aménagements qui facilitent l'accès aux sentiers sur le Mont Royal et qui verdissent les espaces en béton ainsi que les aménagements permettant de l'agriculture urbaine. Le site pourrait, à notre avis, se transformer en endroit où vivent les gens en écovillage urbain.

**4. Que le site pourrait bien servir la communauté en y relocalisant les services sociaux qui nous manquent actuellement.** Depuis la fermeture des hôpitaux Royal Victoria et Hôtel-Dieu, de nombreux résidents du quartier remarquent qu'ils ont de la difficulté à accéder aux services de santé. En tant qu'ancien hôpital, le site Royal Victoria serait un endroit idéal où pourrait se situer une clinique médicale et d'autres services psychosociaux, y compris des services et de l'hébergement pour les personnes en situation d'itinérance.

**5. Que le site devrait être géré de manière démocratique et participative.** En tant que lieu public, nous soulignons l'importance d'un aménagement du site Royal Victoria qui correspond réellement aux demandes et besoins populaires. Ce lieu possède une valeur symbolique importante, et il est donc certain que tout possible aménagement futur aura un grand impact sur la communauté avoisinante. Par conséquent, nous insistons que toute décision sur le futur du site se base sur le principe « rien sur nous sans nous ». Cela pourrait se réaliser, à titre d'exemple, par la création d'une fiducie dirigée par une assemblée de résidents de l'écovillage que nous venons de proposer.